COUPES - Echelle 1/250

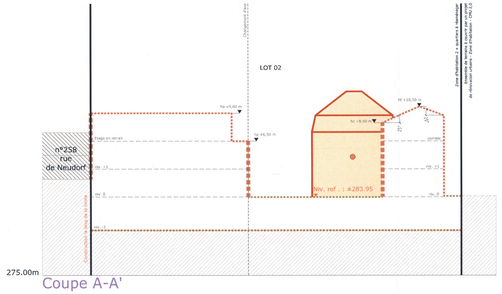

Coupe A-A'

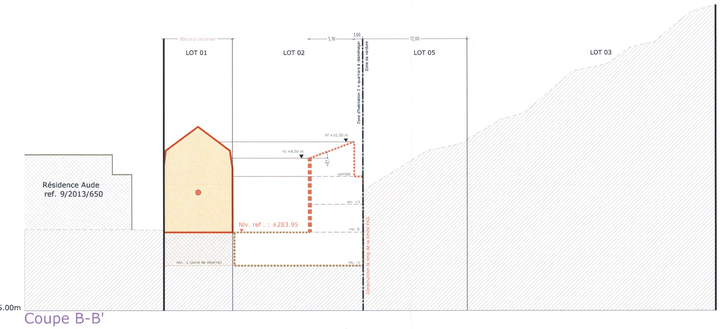

Coupe B-B'

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot

Lot 01		0,76 ares	
-	76,25 m²	-	305,00 m²
76,25 m²	oc	-	1 - u
t4	hc - 7,45 m hf -12,10 m	-	II+1C+1S*

Lot 02		8,81 ares	
-	500,00 m²	-	1531,00 m²
806,60 m²	oc		9 - c
suivant indications plan	suivant indications plan	-	suivant indications plan

Lot 03		13,22 ares	
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-

Lot 04		1,20 ares	
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-

Lot 05		1,20 ares	
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-

Lot 06		1,44 ares	
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-

*: Zone de réserve en sous-sol.

LOT / ILOT		1	
2 min	2 max	3 min	3 max
4 max	5	6 min	6 max
7	8 max	9 min	9 max

1: Surface du lot / de l'îlot [ares]
2: Surface d'emprise au sol [m2]
3: surface constructible brute [m2]
4: surface du scellement/du sol [m2]
5: type, disposition et nombre des constructions
6: type et nombre de logements
7: type de toiture (volume principal)
8: hauteur des constructions [m]
9: nombre de niveaux (volume principal)

Surface du PAP : 26 a 89 ca

Surface privée	--> ± 26 a 63 ca (± 99,03 %)
Surface publique	--> ± 00 a 26 ca (± 0,97 %)
Unités d'habitation	-->10 UH
Densité de logement	--> ± 101,75 UH/ha brut

LEGENDE

LEGENDE-TYPE

Délimitation du PAP et des zones du PAG
- Délimitation du PAP
- Délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau
- Terrain existant
- Terrain remodelé

Nombre de niveaux
- I, II, III, ... : Nombre de niveaux pleins
- +1, 2, .. R : Nombre d'étages en retrait
- +1, 2, .. C : Nombre de niveaux sous combles
- +1, 2, .. S : Nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions
- hc = Hauteur corniche: « [m]
- he = Hauteur acrotère: « [m]
- hf = Hauteur faîtn: « [m]

Types, dispositions et nombre des constructions
- oc : Constructions en ordre contigu
- onc : Constructions en ordre non contigu
- x ml : « Maisons isolées
- x mj : « Maisons jumelées
- x mb : « Maisons en bande

Types et nombre de logements
- x-u : x Logements de type unifamilial
- x-b : x Logements de type bifamilial
- x-c : x Logements de type collectif

Formes de toiture
- tp : Toiture plate
- tx (x%-x%) : Toiture à x versants, degré d'inclinaison
- Orientation du faîte

Délimitation des lots / îlots
- Lot projeté
- Îlot projeté
- Terrains cédés au domaine public communal

Gabarit des immeubles (plan / coupes)
- Alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- Limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- Alignement obligatoire pour dépendances
- Limites de surfaces constructibles pour dépendances
- Limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- Limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Degré de mixité des fonctions
- mm x% : Pourcentage minimal en surface construite brute à édifier au logement par construction
- x% x% : Pourcentage minimal et maximal en surface construite brute au logement par construction
- (x%) : Pourcentage obligatoire en surface construite brute de logements par construction

Espaces extérieurs privés et publics
- EVp : Espace vert privé
- EVP : Espace vert public
- AD : Aire de jeux ouverte au public
- Espace vert/sur pouvant être scellé
- Voie de circulation motorisée
- Espace pouvant être dédié au stationnement
- Chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- Voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets
- Arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- Haie projetée / haie à conserver
- Muret projeté / muret à conserver

Servitudes
- Servitude de type urbanistique
- Servitude écologique
- Servitude de passage
- Élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques
- Rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- Canalisation pour eaux pluviales
- Canalisation pour eaux usées
- Fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

- Zone de réserve en sous-sol
- Cote minimum
- Cote maximum
- Accès garages (à titre indicatif)
- Tracé et direction de coupe
- Construction projetée / en construction
- Bâtiment existant à conserver et à rénover
- Bâtiment existant à démolir
- Servitude liée à l'habitation du lot 1 (Passage et vue)
- tt : Toiture terrasse
- Canalisation pour eaux mixtes existante
- Canalisation pour eaux usées existante
- Canalisation pour eaux pluviales existante
- Zone boisée existante à préserver

Fond de plan:
- levé topographique n°120175-10/01, BEST-Topo s.à r.l.
- plan de mesurage n°3520, BEST G.O. s.à r.l.
- © Ville de Luxembourg - Service de la Topographie et de la Géomatique

PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER - Echelle 1/250

REPRESENTATION AXONOMETRIQUE

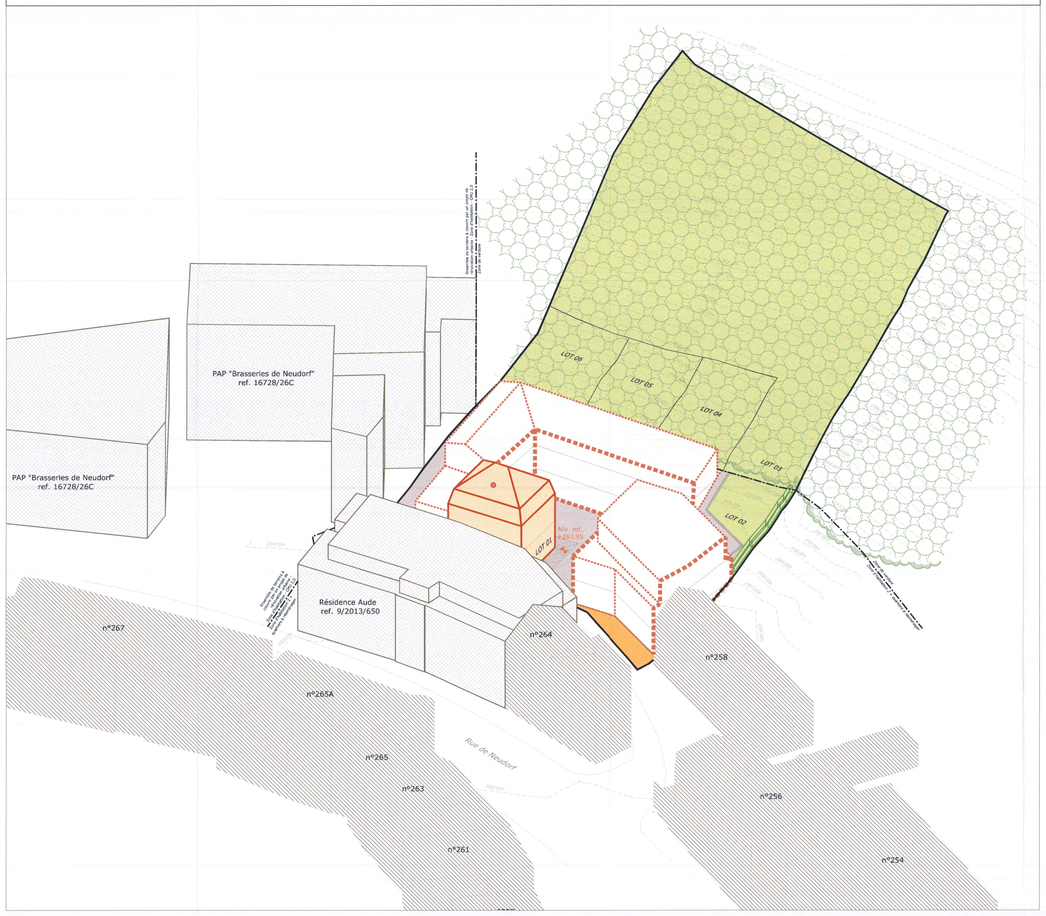

RESERVE AUX ADMINISTRATIONS

appartient à la délibération
du conseil communal
du 25 avril 2016
référence n° 82a/2015/2

E-cone S.à r.l. | B.P.128 L-7502 Mersch
☎263 264 1 | 🖷263 264 548 | ✉info@e-cone.lu

14, rue Robert Stumper | L-2557 Luxembourg
☎262 953 1 | 🖷262 953 53 | ✉archi@gubbini.lu

MAITRE D'OUVRAGE

Immobilière
Schmoilchesknupp s.a.

14, rue de la Gare
L-7535 MERSCH

VILLE DE LUXEMBOURG
12 AVR. 2016
URBANISME-PDD

DOCUMENT	
Echelle	Variable
Plan N°	193113-315 -
Dessiné	CLE
Contrôlé	JBE
Validé	JAD
Date	06-04-2016

OBJET

PAP
"Aal Neiduerf"
à Luxembourg - Neudorf

DOSSIER: 1531-13

Partie Graphique
Modifiée suite à l'avis n°17563/26C de la Cellule d'Evaluation auprès du Ministère de l'Intérieur

MODIFICATIONS

INDICE	OBJET
-	-

Référence: 17563/26C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du 20.06.2016
Le Ministre de l'Intérieur

Les surfaces et niveaux VRD sont à vérifier, le cas échéant à adapter,suivant dossier d'exécution et contraintes techniques sur e.ffererra.

Reproduction sous quelque forme que ce soit, même partielle, interdite sans autorisation écrite de l'auteur - Droits réservés - Loi du 18 avril 2001 sur les droits d'auteur et les droits voisins